

PAULIAT Marie, « *Note complémentaire 15* : Les interprétations de Lc 12, 47-48 (*Ser. Dolbeau 16, 7*) », AUGUSTIN D'HIPPONE, *Sermons Dolbeau 11-20*, éd. F. DOLBEAU – M. DULAËY, coll. *Bibliothèque augustinienne 77/B*, Paris, Institut d'études augustinienes, 2022, p. 427-431. (ISBN : 978-2-85121-324-2)

NC 15. Les interprétations de Lc 12, 47-48 (*Ser. Dolbeau 16, 7*)

Le serviteur qui connaît la volonté de son maître et fait des choses qui mérite des coups recevra un grand nombre de coups. Le serviteur qui ignore la volonté de son maître et fait des choses qui méritent des coups, en recevra un petit nombre. L'Évangile de Luc conclut par ces versets une parabole invitant le serviteur à veiller en attendant le retour de son maître (Lc 12, 35-48). Cependant, chez Augustin comme chez les autres Pères, les citations de Lc 12, 47-48 ne renvoient jamais au contexte évangélique. Le plus souvent, Augustin inverse l'ordre des versets – et ce d'autant plus aisément qu'il les cite toujours de mémoire : il souligne ainsi une gradation de l'ignorance (v. 48) à la connaissance (v. 47) de la volonté de Dieu. Lorsqu'il cite les deux versets, il omet habituellement le v. 48b (*À qui l'on a beaucoup donné, on demandera beaucoup ; à qui l'on a beaucoup confié, on réclamera davantage*), excepté en *Quaest. Hept. 3, 31* ; il ne cite que trois autres fois cette partie du v. 48, et indépendamment de ce qui précède (*C. Iul. imp. 6, 22* ; *Ep. 194, 24* ; *Ser. Lambot 4*)

Du fait de la clarté du passage, Lc 12, 47-48 n'a guère fait l'objet que d'interprétations littérales ou morales. Les emplois dirigés contre des hérétiques sont rares, dans la tradition comme chez Augustin. Grâce à ces versets, Irénée démontre aux gnostiques que les hommes ne sont pas bons ou mauvais par nature (*Haer. 4, 37, 3, SC 100, p. 926*) et Tertullien objecte à Marcion que le Dieu du Nouveau Testament est lui aussi rétributeur (*Adu. Marc. 4, 29, 9-11, SC 456, p. 374-376*). *C. Faust. 22, 14* fait lointainement écho à cette controverse sur l'identité de la divinité : Augustin y rétorque au manichéen qu'un païen pourrait faire au Christ les reproches que ceux que Fauste adresse au Dieu de l'Ancien Testament, en l'occurrence, s'irriter contre son peuple et contre les étrangers. Vers 426-427, *Grat. lib. arb. 3, 5* démontre grâce à ces mêmes versets l'existence du libre arbitre : s'il n'existait pas, Dieu n'aurait donné aucun précepte dans l'Écriture ; leur ignorance même n'est pas une excuse (cf. *infra*), puisque tous les *serviteurs* sont châtiés, même ceux qui ignorent la volonté du maître. Enfin, Jérôme les mentionne pour prouver à Jovinien que les récompenses des vierges ne seront pas les mêmes que celles des personnes mariées (*Adu. Iovin. 2, 32, PL 23, c. 346*).

Qu'ils soient appelés par une réflexion générale ou convoqués pour expliciter un verset particulier, nombre de commentaires de Lc 12, 47-48 ont une portée principalement morale. Le passage est employé pour prescrire l'obéissance à la volonté de Dieu (CYPR. *Quir. 3, 19, CSEL 3.1, p. 133* ; AMBR. *Paen. 1, 12, 58, CSEL 73, p. 147*), ou pour souligner la nécessité de connaître le bien pour le

mettre en pratique (AMBRST. *Ad Col.* 3, 5, 2, CSEL 81.3, p. 193 ; AMBR. *Parad.* 7, 36, CSEL 32.1, p. 293 ; HIER. *In Eph.* 3, 4, PL 26, c. 515 ; RUF. *Greg. Naz. Orat.* 1, 40, 2, CSEL 46, p. 34 ; *Basil. Reg. praef.*, PL 103, c. 487D) ; l'ignorance n'est pas une excuse (HIER. *Com. Ps.* 24, CCL 72, p. 200 ; RUF. *Basil. Reg.* 119, PL 103, c. 530 ; *Basil. Reg.* 182, PL 103, c. 547 ; PETR. CHRY. *Ser.* 26, 8, CCL 24, p. 152 ; FULG. *Rem. pecc.* 1, 13, 2-3, CCL 91A, p. 661 ; GREG. M. *In Iob* 15, 45, 51, SC 221, p. 86 ; *In Iob* 25, 12, 29, CCL 93B, p. 1254 ; cf. AUG. *Grat. lib. arb.* 3, 5), même si connaître le mal sans s'en détourner est une faute pire encore (SALV. *Eccl.* 2, 9, 42-43, SC 176, p. 216 ; 4, 6, 28, *ibid.*, p. 328 ; *Gub.* 3, 6, 25, SC 220, p. 204 ; GREG. M. *In Iob* 18, 12, 19, CCL 93A, p. 898 ; *Past.* 3, 31, SC 382, p. 488). Le verset est enfin convoqué pour fonder le devoir de l'aumône (AMBRST. *Quaest.* 124, 1, CSEL 50, p. 382) et l'obligation, pour les pasteurs, de se montrer miséricordieux (AMBR. *In Ps.* 38, 37, CSEL 64, p. 213).

Chez Augustin, en *Ser. dom.* 1, 20, 63 (394-395), Lc 12, 47-48 justifie la violence qui vise à amener le pécheur à la correction, à l'exclusion de toutes les autres. À la même époque, en *In Rom. inch.* 18, ces versets servent à élaborer une définition du péché contre l'Esprit (Mt 12, 32), qui aboutit, comme les précédentes, à une aporie. *In Ps.* 98, 12 (datable de 410-411) commente la gradation dans le nombre de coups en référence à la croissance spirituelle : celui qui progresse dans la charité connaît mieux la volonté de Dieu et perçoit qu'il mérite *un grand nombre de coups*, quand bien même leur motif resterait caché à ceux qui l'entourent, comme ce fut le cas pour Moïse, Aaron et surtout Samuel (Ps 98, 6). En 419-420, *Quaest. Hept.* 3, 31 sur Lv 10, 1-3 éclaire par Lc 12, 47-48 le châtement dont furent victimes les Lévites, coupables de n'avoir pas utilisé, pour allumer leurs encensoirs, le feu du ciel descendu sur l'autel et conservé par la suite. *In Ps.* 78, 9 (datable de 419-420 ?) cite ces versets pour expliquer le châtement promis aux *nations qui n'ont pas connu Dieu* et aux *royaumes qui n'ont pas invoqué son nom* (Ps 78, 6).

Dans d'autres cas, le *serviteur* renvoie non pas à une personne en particulier, comme dans les commentaires précédents, mais à un groupe, souvent opposé à un autre, comme y invite la différence des châtements mentionnés par les versets 47 et 48 (HIER. *In Is.* 18 [65, 20], CCL 73, p. 762).

Le *serviteur* peut tout d'abord désigner les Juifs (HIER. *In Eccl.* 5, 3-4, CCL 72, p. 292 ; *In Is.* 11 [40, 1-2]), CCL 73, p. 454), qui mériteraient d'être châtiés plus que Moab (HIER. *In Is.* 6 [16, 14], CCL 73, p. 265), et surtout plus que les païens (ORIG. *In Rom.* 2, 5, 19, SC 532, p. 324, traduit par Rufin vers 405-406 ; HIER. *In Is.* 9 [28, 23-29], CCL 73, p. 368 ; HIER. *In Os.* 2 [9, 1-2], CCL 76, p. 92).

Il peut également renvoyer aux chrétiens (CYPR. *Epist.* 11, 1, 2, CCL 3B, p. 57 ; HIER. *In Ez.* 4 (15, 1-8), CCL 75, p. 159). Certains d'entre eux mériteraient plus de coups que d'autres : les apôtres (HIER. *In Ier.* 3, 65, 4,

CCL 74, p.159) ou encore les prêtres et les personnes instruites (IOH. CHRY. *Hom. Mat.* 26, 6, PG 57, c. 341 ; 75, 5, PG 58, c. 695 ; *In Ps.* 6, 2, PG 55, c. 73 ; *Hom. Rom.* 31, 5, PG 60, c. 674 ; *Hom. Ioh.* 84, 3, PG 59, c. 458). La *Pistis Sophia* 124 (GCS 45, p. 204) affirmait déjà que ceux qui connaissaient le mystère seraient châtiés plus sévèrement que ceux qui l'ignoraient. Les chrétiens peuvent également être opposés sans distinction à un autre groupe : aux païens (ORIG. *Hom. gr. in Ier.* 16, 7, SC 238, p. 150 ; *Hom. lat. in Ier.* 3, 3, SC 238, p. 320), aux idolâtres (IOH. CHRY. *Hom. Rom.* 6, 6, PG 60, c. 441), aux Juifs (FVLG. *Rem. pecc.* 1, 13, 2-3, CCL 91A, p. 661), aux hérétiques (HIER. *In Ez.* 6 [23, 11-21], CCL 75, p. 309 ; *In Os.* 2 [11, 8-9], CCL 76, p. 127 ; SALV. *Gub.* 5, 2, 11, SC 220, p. 318). De fait, explicite Jérôme, entre les impies, les gentils, les hérétiques et les ecclésiastiques, ceux qui ont le plus de dignité méritent plus de coups que les autres (HIER. *In Ez.* 5 [16, 53-54], CCL 75, p. 209). D'autres expliquent la différence dans le nombre de coups par la venue du Christ, qui a fait connaître la volonté de Dieu (RUF. *Basil. Reg.* 119, PL 103, c. 530 ; QUODVULT. *Symb.* 2, 6, 11, CCL 60, p. 343).

Cette dernière explication repose sur une progression chronologique, marquée par une transformation : la venue du Christ permet de passer de l'ignorance à la connaissance. Elle rencontre des échos chez Augustin, quoique son interprétation soit *a priori* sans équivalent. Pour lui, le *serviteur* peut en effet désigner le monde. Rien d'étonnant à ce qu'il soit durement châtié puisque, *connaissant* depuis la venue du Christ *la volonté de son maître*, il ne l'a pas accomplie. Dans le *Sermon Dolbeau* 16, qui conserve *a priori* la première mention de cette interprétation, elle est appelée par Ps 4, 4 (*Le Seigneur a magnifié son Saint*). Y est soulignée, comme en *Ser. dom.* 1, 20, 63, la valeur pédagogique de la peine, qui doit aboutir à la correction du pécheur. Ces éléments se retrouvent dans trois textes de 410 environ, au moment du sac de Rome par Alaric : *Ep.* 111, 2 (adressée à Victorien en 409), où sont évoquées les destructions opérées par les barbares et les donatistes ; *Excid.* 8 ; *Ser.* 296, 11 (datable du 29 juin 411, à Carthage) ; la *Lettre à Adéodat* (extrait e, éd. F. DOLBEAU, CRAI 2016.1, p. 279) mentionnait très probablement le verset. Dans ces passages, le commentaire de Lc 12, 47-48 est opposé à ceux qui affirment que les malheurs se sont multipliés depuis la venue du Christ : rien d'étonnant à ce que le châtement augmente, leur répond Augustin, puisque le monde, bien qu'il connaisse maintenant la volonté de Dieu, la refuse obstinément. En *Ser.* 296, 11, le prédicateur explique son interprétation du *serviteur* en citant Jn 1, 10, qui évoque la *connaissance* que le monde a du Christ : *Le monde a été fait par lui, et le monde ne l'a pas connu*. Ces quatre textes développent en fait le premier argument employé par Augustin pour expliquer les malheurs consécutifs aux invasions barbares. Il l'abandonna peu après, lors de la rédaction de la *Cité de Dieu*, pour affirmer que les souffrances du présent ne sont pas pires que celles des temps qui précédaient (DOLBEAU).

BIBLIOGRAPHIE : F. DOLBEAU, « Un argument d'Augustin pour expliquer les malheurs des temps », *Latomus* 79, 2019, p. 334-338.